

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école ni dans les autobus scolaires ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence, mettant en cause la sécurité d'une personne, surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

L'école met en place de nouvelles pratiques de gestion des comportements et fait preuve de créativité face aux contraintes d'espace.

Il est constaté que le taux de participation aux activités parascolaires (dîner et soirée) est excellent. Les élèves de 1^{re}, 2^e et 5^e secondaire ont pu participer à une sortie de niveau. Le taux de participation aux sorties était d'environ 90% pour les élèves du 1^{er} cycle et de 80% pour ceux de 5^e secondaire.

L'équipe-école souhaite davantage arrimer ses actions au projet éducatif, améliorer le suivi des absences, mobiliser le conseil étudiant dans l'animation d'activité de prévention sur la violence et l'intimidation, poursuivre les consultations auprès des élèves et des membres du personnel.

Priorités

- ✓ Améliorer les comportements de civisme des élèves;
- ✓ Enseigner les comportements attendus;
- ✓ Améliorer la trajectoire et l'encadrement des suspensions externes;
- ✓ Présenter le code de vie avec les comportements attendus.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- ✓ Publication des règles de vie et de la politique sur la violence et l'intimidation dans l'agenda des élèves.
- ✓ Diffusion du plan de lutte sur le site internet de l'école.
- ✓ Envoie du plan de lutte à l'ensemble des parents, au moyen de l'Info parents.
- ✓ Informations transmises aux parents des élèves concernés par des situations d'intimidation et de violence.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- ✓ Conseiller attiré à tous les élèves de l'école et un super conseiller pour certains élèves.
- ✓ Publication des règles de vie et de la politique sur la violence et l'intimidation dans l'agenda des élèves.
- ✓ Mise en place et application des trajectoires d'intervention en collaboration avec les partenaires externes.
- ✓ La surveillance dans les corridors et les aires communes.
- ✓ Sensibilisation auprès des élèves par des partenaires externes via certains cours.
- ✓ Sensibilisation et intervention auprès des élèves afin qu'ils utilisent un langage respectueux entre eux.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- ✓ Faire cesser les comportements.
- ✓ Prise en charge et écoute de la victime.
- ✓ Vérifications auprès de témoins, lorsqu'applicable.
- ✓ Référer à l'éducateur spécialisé ou la direction adjointe du niveau.
- ✓ S'assurer de communiquer les informations à toutes personnes concernées.
- ✓ Informations aux parents.
- ✓ Retour sur la situation et vérifications.
- ✓ Accompagnement dans le développement des habiletés socio-émotionnelles.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- ✓ Sensibilisation et avertissement auprès des élèves concernés.
- ✓ Diriger l'élève vers des activités occupationnelles adéquates.
- ✓ Éducation sur l'affirmation de soi, auprès de la victime.
- ✓ Contrat relationnel.
- ✓ Rencontre de médiation supervisée par un intervenant.
- ✓ L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- ✓ L'élève ou un membre du personnel souhaitant dénoncer une situation ou demander de l'aide pour lui-même ou pour quelqu'un d'autre peut s'adresser à n'importe quel adulte de l'école en qui il a confiance de vive voix ou par Classroom.
- ✓ Le parent peut contacter n'importe quel adulte de l'école pour dénoncer une situation ou demander de l'aide pour son enfant ou pour tout autre élève.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

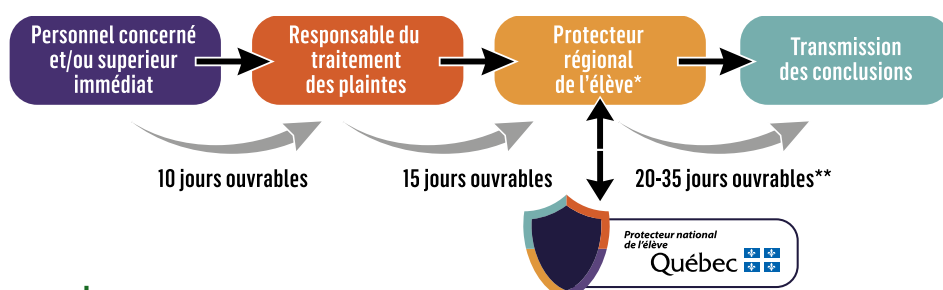
Compléter un [formulaire de plainte](#).

Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire. Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : **10 juin 2026**

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

- ✓ Favoriser le bien-être des élèves et du personnel.
- ✓ À l'échéance du projet éducatif (juin 2027), la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves aura augmenté.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- ✓ Sonder les élèves et membres du personnel sur divers sujets.
- ✓ Diversifier l'offre d'activités sur l'heure du dîner.
- ✓ Amélioration de certains espaces communs des élèves.
- ✓ Mettre en place une trajectoire pour augmenter le taux de présence des élèves.
- ✓ Planifier des activités rassembleuses pour les élèves du régulier de chaque niveau.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

Résultats :

- ✓ Les bris de micro-ondes ont cessé.
- ✓ Utilisation des espaces par les élèves.
- ✓ Il est observé aucune réduction significative des absences chez les élèves.
- ✓ Il est constaté que le taux de participation aux activités parascolaires (dîner et soirée) est excellent.
- ✓ Les élèves de 1^{re}, 2^e et 5^e secondaire ont pu participer à une sortie de niveau. Le taux de participation aux sorties était d'environ 90% pour les élèves du 1^{er} cycle et de 80% pour ceux de 5^e secondaire.
- ✓ Il n'a pas été possible d'organiser de sortie de niveau pour les élèves de 3^e et 4^e secondaire.

Impacts :

- ✓ La création des liens est plus rapide entre les élèves et les enseignants ainsi que les intervenants.
- ✓ Les activités et sorties favorisent le sentiment d'appartenance des élèves et des membres du personnel.
- ✓ Les activités parascolaires favorisent l'implication des parents dans la vie scolaire de leur enfant.